

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

8 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 33 — — soir, Omnibus.  
— — — — — Express.  
7 — 22 — — — Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

heures minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus.  
— — — — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Nous commençons à connaître l'impression produite à l'étranger par la capitulation de Paris.

Tous les journaux anglais se réjouissent de la cessation des hostilités et de la convocation d'une Assemblée. Ils sont unanimes dans leurs éloges sur la résistance héroïque de Paris et de la France. Ils ne le sont pas moins à repousser comme une ignominie tout projet de restauration bonapartiste. « Relever l'Empire, s'écrie le *Spectator*, serait une immoralité ! »

A Vienne, les journaux tiennent également le plus chaleureux langage au sujet de l'héroïsme que Paris et la France ont déployé. « La France, disent-ils, a satisfait à son honneur et peut conclure la paix pour reprendre le plus tôt possible son ancienne place dans l'aréopage européen.

A Trieste, une réunion publique, à laquelle assistaient 4,000 personnes, a adopté à l'unanimité des résolutions exprimant les sympathies les plus chaleureuses et une vive admiration pour le peuple français, qui a défendu héroïquement sa patrie, sa liberté, son indépendance. La réunion s'est terminée par des vœux pour le rétablissement de la paix.

## DÉPÊCHES DES JOURNAUX ANGLAIS.

Berlin, 27 janvier soir.

Il est semi-officiellement annoncé ici que M. le comte de Bismark demande à la France, comme conditions de paix :

La cession de deux provinces et d'une colonie ;  
Vingt vaisseaux de guerre ;

Quatre milliards de francs d'indemnité de guerre.

On pourra seulement conclure la paix dans ces conditions.

Le *Daily-Telegraph* a reçu de son correspondant les informations suivantes :

• Versailles, 25 janvier, 3 h. après midi.

• Hier, dans l'après-midi, le bruit se répandit dans Versailles que M. Jules Favre était venu de Paris, et la plus grande agitation se manifesta parmi la population française à la nouvelle du résultat de la mission du ministre des affaires étrangères. Elle est revenue de ses illusions et témoigne de sa satisfaction de voir arriver la fin de la guerre. Elle demande à se venger des partisans de la République, si le maintien d'une République impuissante est préféré aux intérêts de la France. La paix d'abord, ensuite un bon gouvernement du choix du peuple : Lorsque nous serons retournés à nos occupations et que nous aurons repris notre carrière, alors nous penserons à la vengeance et nous nous préparerons à la prendre. Qui sait ? peut-être à cause du temps deviendra-t-elle inutile, attendu que les institutions de l'Allemagne peuvent être plus avancées que les nôtres et peuvent dépasser nos espérances par un sentiment de justice, et nous rendre, chose inespérée ! les provinces dont la guerre l'aura rendue maîtresse. »

Paris va probablement capituler sans conditions, et ses défenseurs seront faits prisonniers

de guerre. On conclura alors un armistice et on fera un plébiscite pour le choix d'un gouvernement qui pourra représenter véritablement la France et avec lequel l'Allemagne traitera.

Voici sans doute les termes de la paix : l'Alsace et la Lorraine, un milliard de francs, 40 vaisseaux de guerre, et une colonie. L'indemnité pécuniaire devra être garantie par les municipalités, dont on prendra les obligations par écrit. Si on refuse, on prendra les propriétés de tous les gens riches. On se souvient que Kognisberg, Postdam et d'autres villes prussiennes sont encore obligées de payer l'indemnité de guerre réclamée par les Français en 1806.

Immédiatement après la capitulation, de tous les régiments prussiens, à peu près le tiers de chaque régiment, et toute la landwehr, seront renvoyés dans leurs foyers.

Le 25, à midi, une lettre arriva de M. Jules Favre au comte de Bismark demandant l'autorisation de venir à Versailles. Bismark écrivit lui-même la réponse en allemand — réponse qui fut traduite en français par un interprète — disant que M. Jules Favre pouvait venir, pourvu qu'il ne soit pas du tout question de la conférence de Londres, ce sujet ayant été vidé. La réponse du Chancelier arriva à M. Jules Favre à 1 h. 30, et avec elle la propre voiture du comte. M. Favre arriva à Versailles à 8 heures et prit la rue de Provence ; il paraissait bien vieilli depuis sa visite à Ferrières.

Le comte de Bismark avait fini de dîner, mais il envoya à la cuisine royale pour faire servir à M. Favre un repas succulent. L'entrevue commença immédiatement après. A 10 heures environ, le comte de Bismark fit demander une entrevue à l'empereur, Sa Majesté fixa 11 heures. M. Jules Favre passa la nuit au domicile du lieutenant de police, au-dessous de l'appartement de M. Stieber, directeur en chef de la police prussienne, le Fouché allemand. Aucune des autorités locales ne vint voir M. Jules Favre.

Après la première entrevue, le soir du 25, M. Jules Favre ne vit plus le comte de Bismark qu'après le conseil de guerre tenu hier matin, et auquel assistaient von Roon, qui relevait juste de maladie, le comte de Bismark — la troisième fois depuis le complet investissement — von Molthe, etc., le prince royal, tous sous la présidence de l'empereur. Le conseil dura une heure trois quarts.

La décision prise ayant été communiquée à M. Jules Favre, il repartit pour Paris à quatre heures trente minutes. Comme sa voiture descendait l'avenue conduisant à Sèvres, le comte de Bismark, prenant en ce moment l'exercice d'équitation nécessaire à sa santé, le rencontra, tourna bride, se tenant près de la portière, et conversa avec M. Jules Favre presque aux portes de la ville.

M. Favre demandait que la garnison se rendit avec les honneurs de la guerre, l'armée passant à travers les légions prussiennes et allant prendre position dans quelque partie de la France encore inoccupée par l'ennemi, avec l'engagement de ne reprendre les hostilités qu'après un certain nombre de mois convenu auparavant. Il demandait également que les Prussiens ne fissent pas d'entrée triomphale à Paris.

Toutes ces conditions furent refusées, les seu-

les bases sur lesquelles on acceptera la reddition étant celles de Sedan et de Metz.

Cologne, 23 janvier.

Les prisonniers français à Cologne et à Coblenz, au nombre de 24,000, vont être transférés dans le Hanovre, le Schleswig-Holstein, en Poméranie et en Silésie, pour faire place à la garnison de Paris, y compris les gardes mobiles.

La capitulation de Paris étant considérée comme une question de temps, les commandants des forteresses sur le Rhin ont reçu l'ordre de se préparer à recevoir 300,000 prisonniers français.

Bruxelles, 27 janvier.

L'*Écho du Parlement* publie une dépêche annonçant que le nom du prince de Joinville a été placé en tête de la liste électorale de Cherbourg pour la prochaine Assemblée constituante.

Une dépêche adressée au même journal prétend que le gouvernement français a abandonné l'intention d'organiser des commissions départementales.

## NOUVELLES DE PARIS.

D'après les informations du *Daily-Telegraph*, les Prussiens entrent leurs gros canons dans nos forts.

L'artillerie française se trouvant en dehors de l'enceinte est remise à l'ennemi.

Les soldats de ligne et les marins mobilisés sont désarmés, sauf 12,000 hommes destinés à maintenir l'ordre avec la garde nationale et qui conserveront également leurs armes.

Les canons des remparts sont démontés, et les affûts en sont remis aux Prussiens.

Les armes, les drapeaux, l'artillerie de campagne seront déposés à Sèvres dans la quinzaine.

Une ligne de démarcation sera tracée entre l'enceinte et les forts ; la limite des positions prussiennes nouvelles commencera à 500 pas en avant des anciennes limites.

Le fort de Vincennes restera en possession des Français.

Paris restera investi, mais les chemins de fer amèneront tout ce qu'il faut pour le ravitaillement quotidien.

Les élections auront lieu partout en France, même dans les départements occupés par les Allemands. Les députés pourront circuler librement. Les communications postales avec Paris seront réouvertes.

Le *Times* disait avant-hier qu'une certaine agitation régnait dans Paris. Aucune dépêche n'est venue jusqu'à présent confirmer cette nouvelle.

## LE RAVITAILLEMENT DE PARIS.

Le ravitaillement de Paris s'opère avec activité et sur une vaste échelle.

C'est par la voie de Dieppe surtout que la farine et les bestiaux arrivent en grandes masses. Dès le 29, il en est entré dans Paris.

De nombreux transports partis de Cherbourg vont déposer à Dieppe d'autres approvisionnements que le chemin de fer conduira aux portes de la capitale en quelques heures.

Nous croyons savoir que la compagnie d'Orléans a expédié par la ligne de Vierzon plus de

700 wagons chargés de blés, et en même temps on prépare des trains immenses qui emporteront à bref délai une grande quantité de bœufs et de moutons actuellement réunis du côté d'Arcachon.

Nous recevons, par ballon monté, les détails suivants sur les événements du 22 et du 23 janvier.

## DÉCRET.

Le Gouvernement de la défense nationale, Considérant que les journaux le *Réveil* et le *Combat* contiennent chaque jour des excitations à la guerre civile ;

Que leur publication devient, en présence des crimes qui viennent d'être commis contre la sûreté de l'Etat, un danger public auquel la cité et la défense ne peuvent plus longtemps être exposées ;

Que la situation actuelle de Paris fait au Gouvernement un devoir de recourir aux mesures que l'état de siège comporte,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Le journal le *Réveil* et le journal le *Combat* sont supprimés.

Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1871.

## LA SOIRÉE DU 22 ET LA JOURNÉE DU 23.

Nous lisons dans le *Journal officiel* :

La nuit dernière, au moment même où le gouvernement de la défense nationale achevait de délibérer sur les nouvelles mesures dont le *Journal officiel* a, ce matin, informé le public, on apprenait que la prison de Mazas venait d'être forcée par une poignée d'agitateurs. Plusieurs prévenus politiques, parmi lesquels M. Flourens, avaient été mis de vive force en liberté.

Après ce premier acte de violence, les émeutiers, en assez petit nombre, se sont portés à la mairie du 29<sup>e</sup> arrondissement, dans le but d'y installer le quartier-général de l'insurrection. Leur entreprise n'a pas obtenu un succès de longue durée. Néanmoins elle s'est assez prolongée pour qu'ils aient pu commettre les actes les plus blâmables. Les insurgés, en effet, au risque de livrer au supplice de la faim toute la population indigente de Belleville, se sont emparés de deux mille rations de pain. Ils ont en outre bu une barrique de vin réservée aux nécessiteux, et dévalisé un épicerie du voisinage.

M. G. Flourens s'est retiré en déclarant qu'on n'était point en nombre et qu'on reviendrait.

Le commandant du 2<sup>e</sup> secteur, aussitôt qu'il a été avisé de l'envahissement de la mairie, a envoyé quelques compagnies de garde nationale, et la mairie a été évacuée sans effusion de sang.

A six heures, l'ordre était complètement rétabli à Belleville.

Pendant la matinée la ville semblait calme. Tout danger de tumulte paraissait écarté. Le conseil de gouvernement, constitué en permanence, délibérait avec le nouveau commandant en chef, dont on venait d'afficher la proclamation. Une autre réunion avait lieu au ministère de l'instruction publique ; elle se composait de MM. Dorian et Jules Simon, membres du gouvernement, de MM. François Favre, Henri Martin, Arnaud, de

